



DELIBÉRATION N° 110/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

OBJET :
CULTURE

Convention de partenariat relative à l'organisation de deux visites complémentaires dans le cadre de l'exposition temporaire au Musée Sahut

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 septembre 2023.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Joël DE AMORIM – Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Étaient représentés :

M. Yannick ALCACER par M. Eric DERSIGNY.
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.
M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM.
M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Nadège BROSSEAUD, Adjointe au Maire, en charge de la Culture, rappelle à l'assemblée que le Musée SAHUT organise, au titre de 2023, une exposition temporaire ayant pour thème les estampes japonaises pour la période du 02 mai 2023 au 29 octobre 2023.

L'organisation des trois précédentes visites guidées par M. Sylvain REVOLON a connu un réel succès auprès des visiteurs du Musée SAHUT.

A ce titre, la Commune de Volvic a décidé de conclure une nouvelle convention de partenariat à intervenir avec M. Sylvain REVOLON, expert en matière d'histoire de la xylographie japonaise.

La mission de l'internant comprendra :

- l'organisation de deux visites guidées au mois d'octobre 2023

La convention de partenariat sera conclue pour la période du 02 octobre 2023 au 29 octobre 2023 pour un montant de 150 €.

Ainsi, **le Conseil Municipal**, Mme Nadège BROSSEAUD entendue, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les termes de la convention ci-jointe, à intervenir entre la Commune de Volvic et M. Sylvain REVOLON

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 26/9/2023
Publié ou notifié
Le : 26/9/2023

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

